Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260209-71DE2601003DSR-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 09 février à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, MARY Frédéric, MAINGUY Suzanne, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, ADAM Muriel, MOKADEM Eddy, CHENU Maëll, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, LENOUVEL Erwan, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : VILON Guy, CHENAIS Sophie.

Absents : GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, GUILBERT Vincent, BLANDEAU Laurent.

Pouvoirs : M. VILON à M. MARY, Mme CHENAIS à Mme BERNIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard LOUVET

Délibération n°71-DEL-2026-01-003-DSR Décision modificative n°1 - Budget commune

Convocation en date du 02 février 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 09 février 2026

Rapporteur : Philippe Dumont

Exposé : La décision modificative n°1 du budget communal a pour objet d'apporter des ajustements techniques nécessaires à la bonne exécution budgétaire de l'exercice 2026.

D'une part, afin de procéder à une régularisation d'imputation comptable consécutive au vote du budget primitif 2026, il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs à l'opération n°253 « Réaménagement de l'avenue Olivier Biard », le marché correspondant n'ayant pu être clôturé au cours de l'exercice 2025.

D'autre part, dans le cadre des marchés publics en cours, les remboursements d'avances versées aux titulaires, opérés par précompte sur les sommes dues, nécessitent l'inscription de crédits spécifiques. À ce titre, il convient d'abonder les chapitres d'ordre 041, en dépenses et en recettes, afin d'assurer l'équilibre budgétaire et la conformité des écritures comptables.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette décision modificative.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260209-71DE2601003DSR-DE

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant *la présentation de la décision modificative en commission Ressources le 2/01/2026,*
Considérant *la présentation de la décision modificative au conseil municipal,*

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

35049	COMMUNE CANCALE	DM n°1 2026
Code INSEE	COMMUNE CANCALE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

dm1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-01 : Constructions (en cours)	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-01 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**20 000,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**
D-2315-253-845 : REAMENAGEMENT RUE OLIVIER BIARD- AP CP VOIRIE	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-255-845 : REAMENAGEMENT RUE PIERRE COUBERTIN-COLLEGE	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**15 000,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**15 000,00 €**	**35 000,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**
Total Général		**20 000,00 €**		**20 000,00 €**

Article unique : Adopter la décision modificative n°1 du budget « Commune » tel que figurant au tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



P.Y. MAHIEU